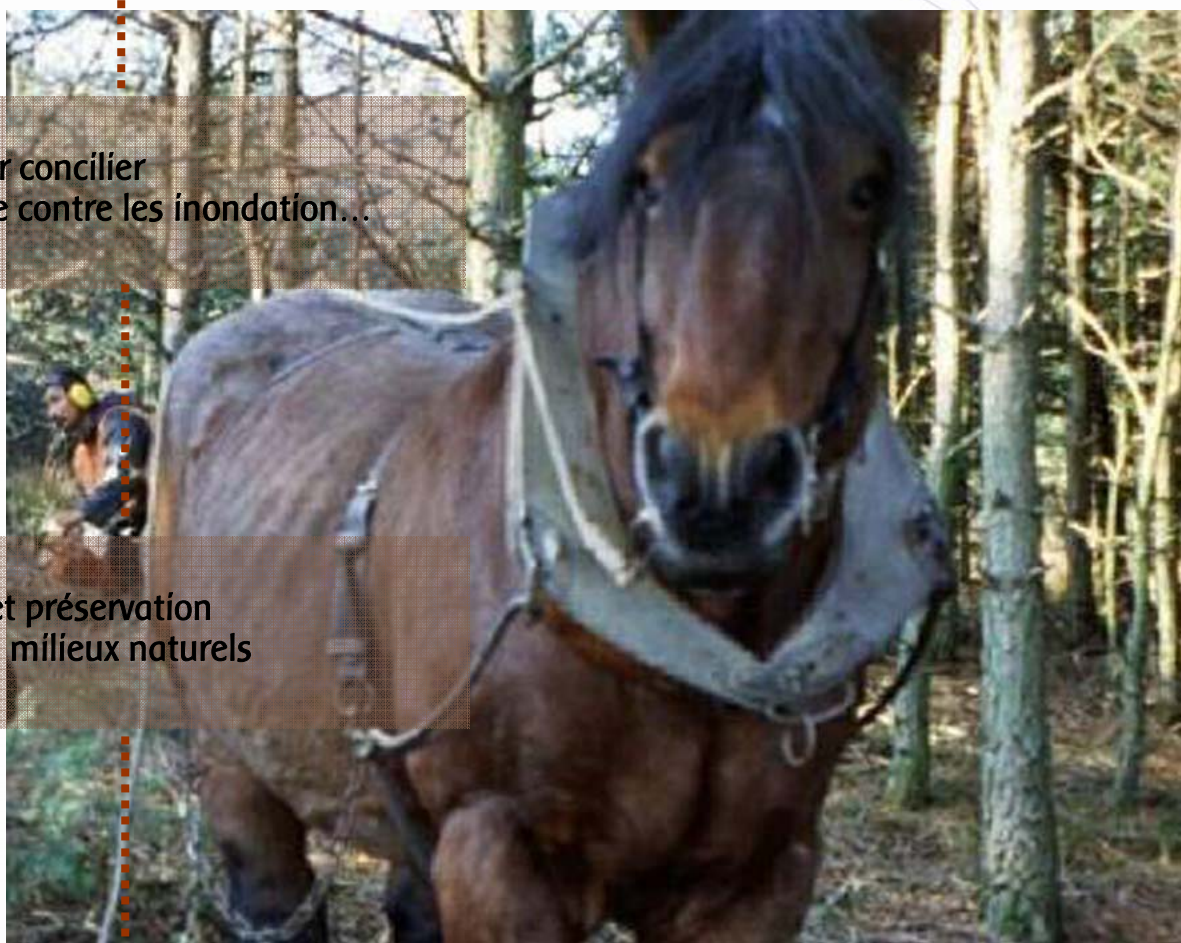


Débardage à cheval à Montpezat

Pour concilier
lutte contre les inondation...

... et préservation
Des milieux naturels



→ Une opération exemplaire

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan d'objectif d'entretien et de restauration « Ardèche-Lignon-Fontaulière », établi en septembre 2003. Ce plan vise à maintenir un équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et les différents enjeux locaux. Il a été établi suite à un diagnostic sur le terrain, permettant de définir des objectifs cohérents, desquels découle un programme d'interventions. Tout au long de ce processus, les acteurs du territoire (DDAF, CSP, Fédération de pêche, AAPPMA, associations de protection de l'environnement, communes, riverains...) sont concertés. Ainsi, le syndicat Ardèche Claire se positionne en médiateur, en vue de concilier les usages, les enjeux locaux et la préservation du milieu.

Présentation du bassin de la Fontaulière

Des crues fréquentes

Comme sur l'ensemble du Bassin Versant de l'Ardèche, le bassin de la Fontaulière est un territoire régulièrement soumis à de fortes crues, notamment à l'approche de l'automne.



Une morphologie qui accélère le débit de l'eau

Les rivières s'écoulent en amont sur des roches très dures et imperméables, avec une pente très forte, ce qui tend à accélérer considérablement la vitesse d'écoulement.

Une situation en amont de zones à risque

Des zones fortement urbanisées, telles que la ville d'Aubenas, où les enjeux humains sont primordiaux en période de crues, sont situées en aval de ce secteur.

Une zone naturelle remarquable

Le territoire est peu urbanisé, les activités humaines peu nombreuses, le milieu naturel est prédominant.



Le secteur est identifié comme une zone naturelle remarquable par la richesse de son patrimoine biologique : plusieurs Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) reconnaissent l'intérêt et la richesse de ce milieu.

La bonne qualité des eaux des rivières favorise la présence d'une faune variée et c'est une zone d'habitat, d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces protégées :

- des mammifères comme la loutre,
- des crustacés comme l'écrevisse à patte blanche,
- des poissons tels que le chabot, l'ombre commun ou encore la truite fario,
- des amphibiens comme le crapaud sonneur à ventre jaune ou la salamandre tachetée
- de nombreux insectes



Deux objectifs sur le secteur de la Fontaulière

Au regard des caractéristiques du territoire, deux objectifs principaux ont été identifiés : la lutte contre les inondations et la préservation du milieu naturel.

1^{er} objectif : la lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant

Deux type d'interventions :

La lutte contre les inondations doit s'envisager dans une vision globale du territoire. On s'attachera donc à :

- **freiner les écoulements et permettre aux eaux de s'étaler en zones naturelles (dite zone « tampon »)**, où les enjeux socio-économiques et humains sont faibles
- **faciliter les écoulements à proximité des habitations et les ouvrages**, où les enjeux humains et socio-économiques sont importants

Le bassin de la Fontaulière est identifié comme une zone naturelle. On privilégiera donc des opérations susceptibles de dissiper l'énergie des crues en freinant les écoulements. Cela se traduit principalement par l'entretien des berges.

Deux moyens d'actions :

La végétation : un régulateur du débit de l'eau

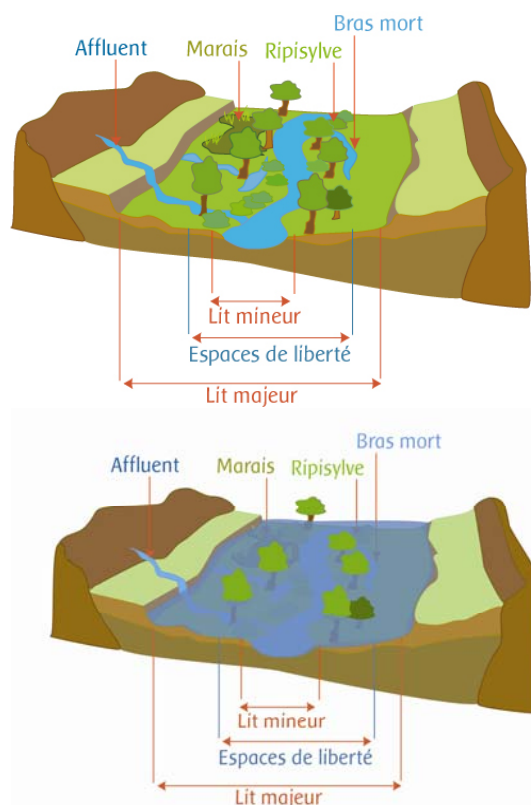
La ripisylve est une frange forestière, parfois réduite à une simple ligne d'arbres borde une grande partie de nos rivières. Elle constitue un milieu « tampon », qui freine naturellement le débit de l'eau et permet une forte réduction des vitesses des eaux de débordement.

La lutte contre les inondations passe par l'entretien de cette végétation

Le lit majeur : un espace de liberté à préserver

Les bras secondaires (ou bras morts) et le lit majeur de la rivière sont des zones importantes, car elles permettent aux eaux de s'étaler, et donc de réduire leur vitesse d'écoulement. Il faut donc préserver des aires d'expansion pour le lit de la rivière sur des espaces naturels, surtout en amont des villes pour les protéger d'une arrivée trop brutale et violente des eaux de crues.

La lutte contre les inondations passe par l'entretien des bras secondaires et du lit majeur



Schémas de la rivière en période « normale » et en période de crue

Le lit majeur permet aux eaux de s'étaler en période de crue, dissipant ainsi la puissance du débit de la rivière... C'est donc un espace de liberté essentiel qu'il convient de conserver et d'entretenir.



2^{ème} objectif : la préservation des milieux naturels

La qualité de l'eau est ici primordiale, mais elle ne fait pas tout. Encore une fois, la végétation joue un rôle primordial.

- La ripisylve participe à la nourriture de la petite faune aquatique et fournit des caches aux poissons au sein de son système racinaire,
- C'est aussi un habitat naturel pour de nombreux oiseaux et mammifères.
- L'ombre qu'elle apporte influe directement sur la température de l'eau ; beaucoup d'espèces présentes dans le secteur préfèrent en effet les eaux fraîches.

La préservation des milieux naturels passe par l'entretien de la végétation

Préserver l'environnement : une préoccupation quotidienne

Le syndicat Ardèche Claire utilise des huiles biodégradables pour le moteur des tronçonneuses et le graissage des chaînes.

L'équipe technique privilégie autant que possible le broyage des végétaux coupés, plutôt que le brûlage, afin d'éviter le rejet de substances nuisantes pour le milieu (carbone, azote ou encore phosphates produits lors de la combustion).

Chantier de Montpezat : la conciliation de ces deux objectifs.

Dans le cadre de son plan d'objectif d'entretien et de restauration « Ardèche-Lignon-Fontaulière », le Syndicat Ardèche Claire a programmer de nombreuses actions d'entretien de la ripisylve.

Le chantier de Montpezat en est un exemple : il s'attache à faire des interventions légères, par une coupe sélective de la végétation en vue de favoriser la diversité des essences et des stades de croissances des arbres. Gardant en tête de la sensibilité du milieu, l'équipe technique est particulièrement vigilante à limiter au maximum les impacts sur l'environnement, lors de ses interventions dans ce secteur

Le débardage à cheval : la solution la plus adaptée

Sur le chantier de Montpezat, le syndicat a adapté ses techniques d'intervention aux conditions d'accessibilité du site et à la sensibilité du milieu. Au regard de la taille des arbres à couper, un débardage s'est avéré nécessaire. Deux techniques sont envisageables pour ce type d'opération : le débardage à tracteur ou le débardage à cheval. Ici, l'utilisation d'engins motorisés ne pouvait se faire sans ouvrir une piste, ce qui aurait dégradé l'environnement. C'est donc une méthode douce qui a été retenue, en faisant appel à la traction animale pour les opérations de débardage.

Un métier traditionnel remis au goût du jour



Pratique très ancienne, abandonnée environ depuis les années 60 avec les progrès de la mécanisation, le débardage à cheval est une activité qui commence à refaire parler d'elle. L'intérêt de cette pratique ne réside pas que dans l'idée de remettre au goût du jour un métier traditionnel, bien au contraire. Certes, c'est une activité très importante en terme patrimonial, notamment au travers le dressage et le maintien de races rustiques de chevaux, dont les seuls débouchés étaient devenus la boucherie et qui avaient tendance à disparaître.

Mais c'est surtout une technique respectueuse de l'environnement à sauvegarder et à valoriser, au regard des nombreux avantages qu'elle présente.

Une technique douce pour l'environnement

Les chevaux peuvent passer dans de nombreux endroits inaccessibles aux engins, sur des pistes très étroites et sur des terrains pentus ou très humides. Là où les tracteurs écrasent tout sur leur passage, tassent le sol ou marquent de grandes ornières, les animaux ne laissent quasiment pas de traces et font peu de dégâts sur le sol et les tiges. C'est un moyen de débardage silencieux, non polluant, et dans un contexte d'économie en matière de transport, le cheval est une énergie renouvelable.



Une méthode traditionnelle complémentaire des techniques modernes

Evidemment, le cheval ne viendra pas s'imposer sur tous les chantiers de débardage, car il a une puissance limitée, il travaille plus lentement que les engins motorisés et il nécessite une plus grosse organisation. Mais c'est une méthode qu'il faut envisager comme complémentaire aux techniques mécanisées.

Entretien des rivières : une gestion globale et concertée indispensable

D'après la loi, les travaux d'entretien des rivières incombent aux propriétaires riverains. Mais beaucoup ont abandonné cette tâche, faute de temps et de moyens. Et surtout, une gestion individuelle ne peut pas avoir une vision globale des enjeux du territoire, comme l'exige la loi sur l'eau. C'est pour cette raison que 45 communes ont décidé de transférer leurs compétences au syndicat Ardèche Claire pour la gestion des rivières.

Un cumul d'impact qui peut se révéler catastrophique

Une action individuelle qui ne prend pas en compte les intérêts de la rivière n'est pas dramatique en soi. Mais la répétition de cette mauvaise gestion tout au long de son cours peut le devenir... C'est ce qu'on appelle le « cumul d'impact ».

Tout le monde a en mémoire les inondations de 1992 : les berges en amont de certaines villes avaient été fortement aménagées, ne respectant pas l'espace de liberté des cours d'eau. Drainages, enrochements, épis et endiguement excessifs pour tenter de maîtriser le cours de la rivière ont considérablement accéléré le débit de l'eau en période de crue... les conséquences furent dramatiques pour de nombreuses personnes.

Ardèche Claire : une réflexion globale pour la gestion des cours d'eau

Si chaque propriétaire intervient sur les berges et le lit de la rivière sans concertation avec les autres acteurs, les actions n'auront aucune cohérence entre elles. Les impacts sur le fonctionnement hydraulique et écologique de toute la rivière seront alors très importants.

Par le biais du Plan d'objectifs d'entretien « Ardèche-Ligon-Fontaulière », les actions du syndicat Ardèche Claire s'inscrivent dans une réflexion globale, à l'échelle d'un territoire cohérent.

Une concertation pour concilier les usages de l'eau

La concertation est très importante, car les usages de nos rivières sont très variés : alimentation en eau potable, irrigation des cultures, hydroélectricité avec le barrage EDF, pêche, sports d'eau et loisirs récréatifs... La loi sur l'eau reconnaît l'eau comme un patrimoine commun, et précise que sa gestion doit se faire dans l'intérêt de tous.

Pour planifier ses interventions, le syndicat Ardèche Claire s'applique à intégrer au maximum les acteurs du territoire et les usagers, pour valider avec eux les enjeux locaux et les objectifs qui en découlent. Pour cela, diverses réunions d'information et de concertation sont organisées avant la mise en place du Plan d'objectifs d'entretien.

Ardèche Claire suit les rivières de près sur l'ensemble de notre bassin versant...

Mise en place des contrats de Rivière

La gestion de l'eau est au cœur des préoccupations des acteurs du territoire depuis longtemps. Le premier contrat de rivière signé en France en 1984 concernait la qualité des eaux de la rivière Ardèche. Un deuxième contrat de rivière « Ardèche et affluents amont » est en cours ; initié en 2003, il poursuit les efforts et la dynamique engagée par le premier contrat, le complète et s'appuie sur cette première expérience pour développer un programme adapté.

Le contrat de rivière repose sur une démarche structurée : un état des lieux est tout d'abord établi ; puis les enjeux sont définis en concertation avec les différents acteurs du territoire. C'est sur la base de ce diagnostic préalable que les actions à mettre en œuvre seront définies et programmées.

Structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

La SAGE est un outil de planification permettant de définir les bases d'une gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le Bassin Versant.

Il est établi de façon participative : communes, départements, région, services de l'Etat, mais aussi usagers, riverains, organisations socio-professionnelles et associatives y sont intégrés par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau (composée à 50% de représentants des élus, 25% de représentants des citoyens, et 25 % de représentants des organisations socio-professionnelles et associatives).

Equilibre entre protection des milieux aquatiques et usages de l'eau

Cette commission définit la politique à mettre en œuvre en terme de gestion de l'eau pour trouver un équilibre durable entre protection, restauration des milieux aquatiques et satisfaction des usages (alimentation en eau potable, irrigations des cultures, hydroélectricité et loisirs récréatifs). Cette démarche de concertation vise également à résoudre les conflits existants ou à prévenir les tensions latentes.

Cet outil a une portée réglementaire : ses préconisations et ses objectifs sont opposables aux administrations de l'Etat et aux collectivités. Toutes les décisions d'aménagement du territoire qui seront prises devront être compatibles avec les dispositions du Sage. A ce titre, il peut être comparé à une loi locale de l'eau.

Impliquant l'ensemble des représentants du territoire, il permet aussi d'instaurer une solidarité à l'échelle du bassin et maintient une dynamique entre tous les acteurs.